

CADALEN - COMMUNE

Séance du lundi 21 octobre 2024

Date de la convocation : 05/10/2024

*Le lundi 21 octobre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,***En exercice : 17****Présents : 16****Représentés : 0****Absents et excusés : 1****Pour :****16****Contre : 0****Abstentions : 0****Secrétaire de séance :** Jean-Michel DOYEN

Présents : Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIER

Représentés :**Excusés :****Absents :** Gérard ASSEMAT**Délibération n°DE_2024_48****Objet : Nomination d'un adjoint en remplacement du 4ème adjoint démissionnaire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 21/2020 du 23/05/2020 portant création de 5 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°22/2020 du 23/05/2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 13 du 03/06/2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire au 4^{ème} adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 26/09/2024,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Article 1 : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 4^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité

Date de transmission de l'acte: 22/10/2024

Date de reception de l'AR: 22/10/2024

081-218100469-DE_2024_48-DE

A G E D I

absolue

Sont candidats : Christophe RAYNAUD

Nombre de votants : 16

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

A obtenu : Christophe RAYNAUD 16 voix

Article 3 : M. Christophe RAYNAUD est désigné en qualité de 4^{ème} adjoint au maire.

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Sébastien Braylé", written over the printed name.

Mis en ligne le : 22/10/2024

Le/La secrétaire
Jean-Michel DOYEN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Jean-Michel Doyen", written over the printed name.